



PROCES VERBAL de réunion du Conseil d'Administration du 05 SEPTEMBRE 2022 - n° 7

Le **Lundi 05 septembre 2022**, les membres du Conseil d'Administration de l'association SAINT-JOUAN EN MARCHE se sont réunis sur convocation du Président.

La réunion était présidée par Mr Daniel VILLERET en qualité de Président de l'association, assisté d'un Secrétaire de séance, Michel BUSNEL, Secrétaire de l'association.

Etaient présents : Michel BODIN, Michel BUSNEL, Didier CANTARUTTI, Magalie FOLIARD, Claudine HENNE, Vanessa JUIF, Michel MONNET, Daniel VILLERET, Marilyne TRANCHEFORT, Josette BUSNEL.

Absents excusés : Yves LAMY

Une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leurs noms propres, est annexée au présent procès-verbal.

Le quorum de la moitié des membres plus un, prévu par l'article 11 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer.

☐ Ouverture de la séance : 17h30

ORDRE DU JOUR :

1) Bilan des activités d'été (juillet/août) :

R.P. : Les sorties « Rando Oxygène » ont connu un beau succès cette année encore puisque 213 participants y ont été comptabilisés sur juillet et août (8 sorties), dont 23 non licenciés à SJEM et 6 licenciés FFR dans d'autres Clubs. Les communiqués de presse et les Flyers dans les campings riverains n'ont pas eu de retombées positives ; la plupart des participants, non licenciés, étant des proches de nos adhérents (24 € de participations ont ainsi été recueillis, à raison de 2 € par non licencié de plus de 14 ans).

Observations : Des remarques ont été faites sur la diversification des lieux de départs, mise en place cette année pour chaque sortie. Les avis étant partagés, un sondage pourrait être envisagé préalablement à la saison prochaine.

MN : 13 sorties ont été organisées sur juillet et août, encadrées par Dominique, Jacqueline, Odile et Michel. La moyenne de participation a été de 14 marcheurs sur juillet et 12 sur août. Uniquement des Adhérents de SJEM.

LC/MA : 8 sorties du mardi ont été menées par 2 animateurs, avec une participation de 11 à 16 licenciés.

2) Révision du tarif de remboursement des frais kilométriques (0.35 €/km actuellement) :

Il a été décidé à l'unanimité de maintenir l'indemnisation actuelle de 0,35 € du kilomètre.

3) Révision de l'indemnisation pour le co-voiturage (2 € jusqu'à 60 km A/R – 3€ au-delà actuellement), faut-il un tarif pour les véhicules électriques ? Faut-il augmenter l'indemnisation de base des véhicules à combustion, pour tenir compte du prix actuel du carburant ?

* Les avis étant partagés, il a été largement débattu sur ces questions.

-> **Sur le type de motorisation du véhicule utilisé**, le CA a estimé qu'il serait particulièrement difficile de devoir tenir compte de la motorisation de chaque véhicule (entièrement électrique, hybride, éthanol, essence voire les deux...) ; **rappelant qu'en tout état de cause, l'Association suggère une indemnisation minimale mais que celle-ci, dans son application, reste à l'appréciation du conducteur concerné.**

-> **Sur l'augmentation de l'indemnité actuelle (2 € jusqu'à 60 km et 3 € au-delà, sur la base d'un véhicule occupé par 1 conducteur et 3 passagers)**, après en avoir débattu, le C.A. a délibéré par un vote à main levée :

* Pour le maintien de l'indemnisation actuelle (2 €) : 8 voix

* Pour l'augmentation de un euro (3 €) : 1 voix

* Abstention : 1 voix

> Le maintien de l'indemnisation de base actuelle, est donc adopté à la majorité des voix des membres présents.

4) Pique-nique prévu en septembre : quelle décision ? Nouveau report ? Annuler ?

Ce rassemblement convivial, programmé en fin de saison dernière, n'a malheureusement pu être maintenu en raison des risques sanitaires du moment, ni reporté à l'ouverture de la saison pour des raisons d'organisation.

- Les boissons, achetées initialement sont entreposées par la Commission Animations. La commande de boulangerie/ pâtisserie passée auprès des Ets MARIE BLACHERE de St MALO, a pu être annulée et remplacée par un avoir de 334,63 €.

> Après délibération, il est décidé à l'unanimité des Membres présents, d'organiser un pot d'accueil plus conséquent à l'occasion de notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire, fixée au 18 novembre prochain.

5) Validation/reconduction des animateurs pour la saison 2022/2023 :

Le Conseil d'Administration valide l'arrivée au sein de l'Association, d'un nouvel Adhérent/Animateur de Longe-Côte/Marche Aquatique, en la personne de Michel BAHUON, diplômé FFR en qualité de Formateur Régional et Entraîneur Fédéral de Longe-côte. Michel intervenait précédemment pour le Club de LARMOR PLAGE (56). Nous lui souhaitons la bienvenue à SAINT JOUAN EN MARCHE !

Conformément aux délibérations C.A. du 27/01/2020 (PV n°2/2019-2020, art.2), la liste des animateurs rattachés à SJEM s'établi comme suit :

ANIMATEURS/ENCADRANTS EN FONCTION DANS L'ASSOCIATION (sous réserve de prise de Licence pour la saison en cours)		
NOM	PRENOM	DISCIPLINE
AUBREE	Dominique	M.N.
BAHUON	Michel	LC/MA
BAZIN	Jean-Claude	R.P.
BUSNEL	Michel	M.N.
CANTARUTTI	Didier	LC/MA
CHESNAIS	Martine	MN
COUAPEL	Servane	M.N.
EJARQUE	Daniel	MN
FOLIARD	Magalie	LC/MA
FROMONT	Véronique	LC/MA
GUILLAUME	Mireille	R.P.
JUIF	Vanessa	LC/MA
LETANNEUR	Jacqueline	M.N.
MONNET	Michel	M.N. et LC/MA
NOËL	Odile	M.N.
PLIHON	Didier	R.P.
VILLERET	Daniel	R.P.

Comme stipulé dans la délibération de références, au titre de leur adhésion 2022/2023, ces animateurs/encadrants auront à leur charge, uniquement la part « Licence-assurance FFR » d'un montant de 28,00 €.

6) Achat des équipements de sécurité pour les nouveaux (Michel Bahuon) :

* Il est décidé à l'unanimité d'acheter, comme cela a été fait pour les autres animateurs MAC, les équipements de sécurités nécessaires à Michel BAHUON, pour l'exercice de ses fonctions à savoir :
- Gilet/bouée/trousse de secours/ligne de vie/... pour un montant de l'ordre de 150 à 180 €.

* Il est également décidé l'achat d'un jeu de 2 Talkie-Walkie (valeur 90 €) pour la Marche Nordique. Il s'agit de fournir les moyens de communication nécessaires à la conduite du 2^{ème} groupe de chaque sortie (mis en place depuis novembre 2021).

7) Achat de nouvelles pochettes étanches pour les radios VHF des animateurs LC :

* L'achat de 2 pochettes de protections est validé à l'unanimité pour 2 postes VHF de la MAC.

8) Rentrée septembre 2022 : faut-il appliquer un protocole sanitaire ? Le quel ?

* En l'état actuel et vu l'assouplissement des mesures gouvernementales concernant les restrictions sanitaires ; en l'absence également de dispositions particulières de la FFR, il est décidé de suivre les mesures générales.
-> Pas de protocole particulier mais maintien de la vigilance dans nos groupes.

9) Téléthon 2022 : participation de SJEM le samedi 3 décembre ?

* Après consultation des Référents de sections, il est décidé que SJEM participera, comme les autres années, aux activités en faveur du Téléthon 2022, sur ST Jouan-des-Guérets.

10) Ebauche, préparation de l'A.G. du 18/11/2022 (prévoir validation OJ-AG vers le 26.10.2022) :

* L'organisation administrative du l'A.G.O. sera préparée au niveau du secrétariat comme les autres années.
* Le Comité d'Animation se chargera de la partie accueil et pot de fin de séance.
* Le Conseil d'Administration se réunira en réunion préparatoire le MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 à 17h30.

11) Gilets jaunes offerts par Décathlon : distribution aux animateurs :

* Conformément à ses engagements dans le contrat de partenariat, le Magasin Décathlon de ST JOUAN DES GUERETS a remis à l'Association, VINGT gilets jaunes portant les logos du SJEM et DECATHLON. Ceux-ci sont destinés aux sections R.P. et M.N., afin d'équiper les animateurs et leurs serre-files.

12) Questions diverses :

* L'Association sera représentée par un stand à la journée VitaSport, organisée le samedi 10/09/2022 par DECATHLON St Jouan. Les référents de chaque section y sont conviés !
* L'association participera également à la sortie Eco-Rando organisée en partenariat avec Eco-Rance et Décathlon, le samedi 17/09/2022. Un maximum de participants, toutes sections confondues, y est souhaité.

* **PROCHAINE REUNION : Mercredi 26 Octobre 2022 à 17H30.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question formulée, la séance est levée à 19h30.

Le Président de séance
Daniel VILLERET

Signé : Daniel Villeret

Le Secrétaire de séance,
Michel BUSNEL

Signé : Michel Busnel